



COMITE DE MASSIF DES ALPES

Groupe agriculture du Comité de massif des Alpes

Instauré par la Commission Permanente du Comité du massif des Alpes du 13 février 2015, le groupe agriculture du Comité de massif est mis en place pour suivre la mise en œuvre de la politique du massif des Alpes dans le domaine de l'agriculture et du pastoralisme. C'est un des groupes de travail du Comité de massif. Les modalités de fonctionnement du groupe sont conformes à la note générale de fonctionnement des groupes de travail du comité de massif.

Les objectifs du groupe de travail

Conformément à la note de la commission permanente du 19 septembre 2014, le groupe agriculture vise les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre et suivre le Schéma du Massif des Alpes de manière coordonnée à l'échelle du massif.
- Valoriser l'intelligence collective au niveau du massif pour engager des dynamiques de réseaux sur les enjeux agricoles du massif des Alpes
- Créer un cadre de réflexion stable et lisible en lien avec les dispositifs financiers de la période 2014-2020 sur le volet agricole.
- Décloisonner la réflexion transversale du Comité de massif et contribuer à l'amplifier y compris au niveau transfrontalier, inter-massifs, européen et macro-régional
- Contribuer à l'évaluation et la mise en perspective des actions aidées au niveau du massif sur les thèmes de l'agriculture et du pastoralisme.

Plus précisément, le groupe a pour rôle de :

- contribuer à la réalisation voire au portage de projets stratégiques (exemple : stratégie filière bois alpine, contrat de destination itinérances alpines) et des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projets ;
- contribuer à la coordination des politiques mises en œuvre à différentes échelles sur le massif (EPCI, département, région, etc.) et de leurs outils d'accompagnement financier, en réunissant et partageant les éléments d'une connaissance exhaustive des différents outils disponibles pour chaque thématique (CIMA, CPER, PO régionaux, POIA, Alcotra, PRDR) ;
- accompagner le montage amont de dossiers complexes ;
- auditionner des experts ou des porteurs de projets innovant et expérimentaux qui peuvent éclairer les travaux ;
- définir des stratégies de communication, de formation des acteurs par thème (séminaires, guides, ...) pour permettre la capitalisation et l'essaimage des acquis des politiques menées en commun sur le massif ;
- préciser les besoins en données d'observation sur le thème du groupe de travail et les moyens pour mobiliser ces informations ;
- valoriser des retours d'expérience et faire du transfert à l'échelle des massifs français ou européens.

Pour mémoire : il est précisé que le groupe de travail n'est pas un lieu d'instruction des dossiers et de décision, ni un lieu de programmation.

Composition du groupe de travail

Le groupe est composé de :

- Membres volontaires du Comité de massif des Alpes
- Des représentants des collectivités territoriales Régions, Départements, EPCI et Communes
- Des représentants des services de l'Etat (CGET Alpes, DRAAF, DREAL...), des parcs naturels régionaux et nationaux, de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau
- Des experts : Réseau Pastoral Rhône-Alpes, MRE, Cerpam, FRGDS PACA, représentants des Chambres régionales d'agriculture, IRSTEA
- Experts, porteurs de projet ou structures sollicités ponctuellement en fonction de l'ordre du jour.

Fonctionnement du groupe

Le groupe de travail est piloté par un trinôme Etat / Régions. Le pilotage comprend la préparation du groupe de travail et la veille du bon fonctionnement du groupe de travail. Un élu référent a été désigné par la Commission Permanente du Comité de massif du 13 février 2015 ; il s'agit de Pierre-Yves Motte. Il assure la présidence de séance du groupe et assure le relais auprès des instances de massif.

L'Etat et les Régions peuvent associer autant d'experts ou de services qu'il lui est nécessaire en fonction de l'ordre du jour du groupe de travail. L'association de représentants d'autres groupes de travail du Comité de massif peut s'avérer pertinente sur des thématiques croisées.

Le CGET Alpes assure la coordination générale (présentations, sujets de réflexion, sollicitations externes) et le secrétariat (invitation, compte-rendu).

Une structure ou un groupement de structures viendra en appui du CGET Alpes sur la préparation des réunions du groupe et le secrétariat, les présentations des projets en séance, le suivi de la stratégie agricole alpine. Une convention d'objectifs sera passée entre le CGET et le ou les structures.

Le groupe agriculture se réunit 2 à 3 fois par an.

La réunion du groupe peut être l'occasion de visiter une réalisation du massif ou de valoriser une expérience soutenue par la présentation d'un grand témoin.

Des reportings réguliers des travaux seront faits en commission permanente du Comité de massif et en Comité de massif.

Feuille de route 2015

- Contribution en vue de l'acte II de la loi montagne
- Finalisation de la stratégie agricole du massif des Alpes
- Construction d'une réflexion commune sur les priorités de la CIMA 2015-2020, soit les thèmes du pastoralisme et valorisation des produits locaux
- Développement du partenariat intermassif.